



PV Conseil Municipal
Samedi 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres
Théorique : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procuration : 2

Présents : BILLOT Caroline, CARRILLAT Isabelle, DECRUY Marie-Hélène, DUPRAZ Philippe, EXCOFFIER Lionel, GIROT DE LANGLADE Laëtitia, JACQUET Brigitte, LAVOREL Joëlle, LEFORT Thibault, MARTINET Sylvain, MORARD Françoise, MOURON Jean-Michel, MUGNIER Joseph

Représentés :

EXCOFFIER Sylvie donne pouvoir à LAVOREL Joëlle,

MALINGRE Jessy donne pouvoir à MARTINET Sylvain,

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire : Brigitte JACQUET

Date de convocation
16/03/2026



1- Ouverture de la séance par le Doyen

Monsieur Joseph MUGNIER étant le doyen de l'assemblée, il lui incombe d'effectuer l'ouverture de la séance, ainsi que d'effectuer l'appel.

2- Désignation du Secrétaire de séance et de 2 assesseurs

Monsieur Joseph MUGNIER désigne :

- Secrétaire de séance : Madame Brigitte JACQUET
- 2 Assesseurs : Mesdames Françoise MORARD et Caroline BILLOT

3- Délibérations

3.1 Election du Maire – D2026 004

Monsieur Joseph MUGNIER demande à l'assemblée qui se présente à la nomination de

Maire.

Madame Joëlle LAVOREL lève la main et se porte candidate.

Monsieur Joseph MUGNIER procède à l'élection de Maire en appelant tour après tour chaque conseiller à voter à bulletin secret.

Le dépouillement est assuré par les 2 assesseurs et le résultat est le suivant :

Vote :

- Pour = 15
- Contre = 0
- Abstention = 0

Madame Joëlle LAVOREL est élue Maire de la Commune de VERS à l'unanimité

3.2 Détermination du nombre d'adjoints – D2026 005

Madame le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux ont la faculté de décider, par une délibération prise sur la proposition du Maire, la création, pour la durée de leur mandat, d'un ou plusieurs postes d'Adjoints dans la limite de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

La Commune de VERS peut disposer de 4 adjoints au Maire au maximum.

Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **PROPOSE** à l'unanimité la création de quatre postes d'adjoints

3.3 Nomination des quatre d'adjoints – D2026 005A

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer :

- Philippe DUPRAZ – Premier Adjoint
- Brigitte JACQUET – Deuxième Adjointe
- Joseph MUGNIER – Troisième Adjoint
- Marie-Hélène DECRUY – Quatrième Adjointe

Vote :

- Pour = 15
- Contre = 0
- Abstention = 0

A l'unanimité sont **NOMMES** Adjoints

- Philippe DUPRAZ – Premier Adjoint
- Brigitte JACQUET – Deuxième Adjointe
- Joseph MUGNIER – Troisième Adjoint
- Marie-Hélène DECRUY – Quatrième Adjointe

3.4 Nomination d'un conseiller délégué – D2026 006

Madame le Maire propose de nommer Monsieur Lionel EXCOFFIER Conseiller Délégué.

Vote :

- Pour = 14
- Contre = 0
- Abstention = 1 – Lionel EXCOFFIER

Monsieur Lionel EXCOFFIER est **NOMME** Conseiller Délégué.

4- Charte de l'élue(e)

Madame le Maire lit à l'Assemblée la « Charte de l'Elu(e) puis demande à chaque conseiller de bien vouloir signer cette charte.

5- Date du prochain Conseil Municipal

Le 31 mars 2026 à 20h aura lieu le prochain Conseil Municipal.

Fin de séance à 9h55.